



**AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET PROMOUVOIR LES PME
LES ACTEURS CLÉS EN TUNISIE FONT LE POINT ET TRACENT DES PERSPECTIVES AVEC L'UE ET
SES PARTENAIRES
10-12 SEPTEMBRE 2014, NOVOTEL, TUNISIE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des cadres de la fonction publique, des représentants d'organismes publics et d'associations professionnelles se réunissent du 10 au 12 septembre à Tunis pour débattre des résultats d'une évaluation des politiques et mesures de la Tunisie en faveur des PME. Conduite par l'Union européenne, l'OCDE, la Fondation européenne pour la formation et la Banque européenne pour l'investissement, l'évaluation a identifié des domaines où des progrès sont à réaliser. Parmi ceux-ci figurent la promotion de l'innovation et les procédures et le suivi de la faillite. Ces questions seront approfondies les 11 et 12 septembre lors d'une formation organisée dans le cadre d'un projet pluri-annuel (2014-2017) de l'Union européenne d'un montant de 3 millions € mis en œuvre par GIZ IS. L'objectif est de promouvoir les PME dans la région Sud de la Méditerranée.

Au sein de l'Union européenne comme dans ses pays voisins méditerranéens, les PME représentent un pan vital de l'économie et contribuent - dans une large proportion à la création d'emplois.

Le séminaire qui se déroulera à Tunis du 10 au 12 septembre 2014 permettra de présenter les résultats de l'évaluation des politiques et des mesures en faveur des PME, en Tunisie. Cette évaluation a été menée en 2013 dans le cadre du processus de coopération industrielle euro-méditerranéenne. Elle se base sur le Small Business Act pour l'Europe, le document de référence utilisé au sein de l'Union européenne pour promouvoir les PME.

Ce travail d'évaluation est une initiative de l'UE coordonnée par l'OCDE en partenariat avec la Fondation européenne pour la formation et la Banque européenne pour l'investissement, dans tous les pays méditerranéens de la région voisinage sud de l'UE. Dans chacun des neuf pays concernés, le gouvernement, les institutions publiques, des organisations du secteur privé et de la société civile ont contribué à la collecte des informations sur les politiques et mesures en faveur des PME, en collaboration avec des experts indépendants et sous la supervision d'un coordonnateur national. En Tunisie, ce rôle est assuré par M. Nouredine TAKTAK, Directeur général de l'Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation (API).

Selon l'évaluation, la Tunisie continue d'offrir l'un des climats des affaires les plus favorables et une économie relativement diversifiée au Sud de la Méditerranée. Tout au long de la phase de transition politique entamée en janvier 2011, le pays a malgré tout réussi à poursuivre la mise en œuvre de programmes nationaux en faveur des PME, à continuer de simplifier certaines procédures et la démocratisation a permis d'associer davantage le secteur privé au dialogue sur les politiques publiques. Néanmoins, si on se rapporte aux résultats de l'évaluation conduite en 2008, les avancées restent encore modestes et il s'agirait à présent de redoubler d'effort, notamment en élaborant une stratégie globale pluriannuelle de développement des PME, basée sur une évaluation des programmes et dispositifs de soutien existants et renforçant les synergies entre les programmes existants.



Parmi les recommandations issues de l'évaluation, on retiendra la nécessité de soumettre toute nouvelle réglementation portant sur l'environnement des affaires à des études d'impact au préalable, la rationalisation du droit des faillites et l'amélioration des droits des créanciers, la poursuite de l'amélioration du cadre réglementaires des institutions de micro-finance et la facilitation de l'accès aux mécanismes de refinancement, tout comme l'accès au financement des PME. Les services de formation gagneraient à être adaptés en fonction d'analyses sectorielles des besoins sur les déficits de compétences au sein des PME et l'apprentissage entrepreneurial devrait être déployé à tous les niveaux et dans tous les systèmes d'éducation et de formation.

La présentation des résultats sera suivie de deux journées de formation, les 11 et 12 septembre 2014, dans deux des domaines où le diagnostic propose de réaliser des progrès de façon concrète. : la promotion de l'innovation et l'amélioration des procédures applicables aux liquidations judiciaires et aux faillites Cette formation, la première organisée en Tunisie dans le cadre du projet "Amélioration de l'environnement des affaires dans la région Sud de la Méditerranée", aura pour objectif d'approfondir des questions telles que la gouvernance et la stratégie de communication à mettre en place pour promouvoir l'innovation, le cadre réglementaire.

Le Small Business Act pour l'Europe¹

Adopté par l'UE en 2008, le "Small Business Act" pour l'Europe (SBA) reconnaît le rôle central des PME dans l'économie et établit un cadre global des politiques pour les PME. Le SBA oriente la coopération industrielle euro-méditerranéenne en matière de développement des PME, en mettant à jour la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise adoptée en 2004.

Le SBA est structuré autour de dix principes qui constituent les dimensions politiques évaluées. Ces dimensions sont :

1. L'éducation et la formation à l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat des femmes
2. Des procédures de faillite efficaces et une "seconde chance" pour les entrepreneurs
3. Le cadre institutionnel et réglementaire de l'élaboration des politiques en faveur des PME
4. L'environnement opérationnel de la création d'entreprise
5. Les services de soutien aux PME et les marchés publics
6. L'accès des PME aux financements
7. L'accès des PME aux réseaux et partenariats euro-méditerranéens
8. Les compétences des entreprises et l'innovation
9. Les PME dans une économie verte
10. L'internationalisation des PME

L'évaluation repose sur l'Indice des politiques en faveur des PME, un ensemble d'indicateurs couvrant les dimensions ci-dessus. Les indicateurs ont été définis conjointement avec les coordonnateurs nationaux et structurés autour des dix principes du SBA. Les indicateurs comprennent cinq niveaux d'élaboration des politiques publiques, allant de l'absence de politique ou de mesure spécifique (niveau 1) à la pleine application des meilleures pratiques (niveau 5).

¹ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/index_fr.htm